

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Cierrey dûment convoqué le 18 mai 2020, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Fernand BARRAL, maire sortant.

Présents : Fernand BARRAL, Emilie CAHON, Thierry CORREA, Francis DUVAL, Dominique FERRAND, Dominique HAMON, Philippe LEBRETON, Louis LEVEQUE, Alain LUZERNE, Bertrand MAUCOLIN, Loïc MOULIN, Jean-Pierre QUEROLLE, Vanessa RAMOS, Sandra SOULET et Bruno SUPPLICIAU

ORDRE DU JOUR

Election du maire

Délibération du nombre d'adjoints

Election des adjoints

Délibération des indemnités du maire et des adjoints

Délégations au Maire

Election des élus aux commissions inter-communales (SICOSSE, SIEGE, SIVOS) et communales

Délibération subvention achats tableaux numériques pour l'école

Questions diverses

SEANCE

Ouverture de la séance à 18 h 30 sous la présidence de Fernand BARRAL, maire, qui après avoir fait l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

M. & Mmes : Fernand BARRAL, Emilie CAHON, Thierry CORREA, Francis DUVAL, Dominique FERRAND, Dominique HAMON, Philippe LEBRETON, Louis LEVEQUE, Alain LUZERNE, Bertrand MAUCOLIN, Loïc MOULIN, Jean-Pierre QUEROLLE, Vanessa RAMOS, Sandra SOULET et Bruno SUPPLICIAU dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence : Philippe LEBRETON

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance : Bertrand MAUCOLIN

ELECTION DU MAIRE

Le président rappelle l'objet principal de la séance qui est l'élection du Maire. L'élection intervient à scrutin secret et à la majorité absolue. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Candidat : Fernand BARRAL

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins 14

Bulletins blancs ou nuls 1

Suffrages exprimés 15

Monsieur Fernand BARRAL ayant obtenu 15 voix, majorité absolue est proclamé Maire.

DELIBERATION : CHOIX DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le nombre actuel d'adjoint est de 3.

Il est proposé : 4 adjoints :

Il est validé, à 15 voix, le nombre d'adjoints : 4 adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1^{er} adjoint.

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du 1^{er} adjoint

1er tour :

Candidats :

- Bertrand MAUCOLIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	15

A obtenu :

Bertrand MAUCOLIN 14 voix

Bertrand MAUCOLIN est proclamé 1^{er} adjoint au Maire.

Election du 2^{ème} adjoint

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

1er tour :

Candidats :

- Dominique HAMON

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	15

A obtenu :

Dominique HAMON 14 voix

Dominique HAMON est proclamé 2^{ème} adjoint au Maire.

Election du 3^{ème} adjoint

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

1er tour :

Candidats :

- Dominique FERRAND
- Bruno SUPPLICIAU

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins 15
 Bulletins blancs ou nuls 1 nul 1 blanc
 Suffrages exprimés

Ont obtenu :

Dominique FERRAND 10 voix
 Bruno SUPPLICIAU 3 voix

Dominique FERRAND est proclamé 3^{ème} adjoint au Maire.

Election du 4^{ème} adjoint

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

1er tour :

Candidats :

- Philippe LEBRETON
- Thierry CORREA

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins 15
 Bulletins blancs ou nuls
 Suffrages exprimés

Ont obtenu :

Philippe LEBRETON 11 voix
 Thierry CORREA 4 voix

Philippe LEBRETON est proclamé 4^{ème} adjoint au Maire.

DELIBERATION INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Montants des indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et adjoints applicables depuis le 29 décembre 2019 :

	Maire		Adjoint	
	Taux %	Indemnité brute €	Taux %	Indemnité brute €
Population totale	40,3	1 567,43 €	10,7	416,17 €
500 à 999 habitants				(Montant global mensuel)

Les élus valident à l'unanimité les montants ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2020.

DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire expose les dispositions du code général des collectivités territoriales article L 2122-22 qui permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

Le Conseil Municipal délibère en vue de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- *passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,*
- *créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,*
- *prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,*
- *accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,*
- *décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,*
- *fixer les rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,*
- *fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,*
- *décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,*
- *fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,*
- *exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,*
- *intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,*
- *régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules municipaux,*
- *signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,*
- *réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 euros,*
- *exercer au nom de la commune le droit de priorité définie aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.*

Nombre de voix pour 15 voix

ELECTION DES ELUS AUX COMMISSIONS INTER-COMMUNALES ET COMMUNALES

Evreux Portes de Normandie

1 titulaire : Fernand BARRAL

1 suppléant : Bertrand MAUCOLIN

SIEGE

1 titulaire : Dominique FERRAND

1 suppléant : Jean-Pierre QUEROLLE

SIVOS

Les élus prennent connaissance du fonctionnement du SIVOS et la charge de travail des réunions du SIVOS. Un/une président(e) du SIVOS devra être élu(e) par les membres du SIVOS de la commune de Cierrey et de la commune du Vieil-Evreux.

Candidats : Emilie CAHON – Vanessa RAMOS – Dominique HAMON – Dominique FERRAND – Louis LEVEQUE – Sandra TELLIER – Loïc MOULIN

Résultat des votes :

Emilie CAHON 6 voix

Dominique FERRAND 8 voix

Dominique HAMON	6 voix
Louis LEVEQUE	9 voix
Loïc MOULIN	4 voix
Vanessa RAMOS	6 voix
Sandra TELLIER	8 voix

3 titulaires sont élus :

Louis LEVEQUE
Dominique FERRAND
Sandra TELLIER

2^{ème} vote pour départager Emilie CAHON – Dominique HAMON – Loïc MOULIN

Résultat des votes :

Emilie CAHON	6 voix
Dominique HAMON	3 voix
Loïc MOULIN	0 voix
Vanessa RAMOS	6 voix

3^{ème} vote pour départager Emilie CAHON et Vanessa RAMOS

Emilie CAHON	8 voix
Vanessa RAMOS	7 voix

SICOSSE (Syndicat intercommunal de construction, d'entretien et de gestion des collèges, d'enseignement secondaire du secteur scolaire d'Évreux)

Titulaire : Dominique HAMON

2 suppléants : Emilie CAHON - Loïc MOULIN

Commissions communales : le maire est automatiquement membre de chaque commission

Commission finances :

Sandra SOULET
Bruno SUPPLICIAU
Thierry CORREA

Commission embellissement - travaux voirie et réseaux -bâtiments : Président

Membres

Vanessa RAMOS – Dominique FERRAND – Emilie CAHON – Jean-Pierre QUEROLLE – Francis DUVAL – Alain LUZERNE – Philippe LEBRETON – Dominique HAMON – Fernand BARRAL – Bertrand MAUCOLIN – Emilie CAHON

Commission communication : Président :

Membres Vanessa RAMOS – Philippe LEBRETON – Loïc MOULIN – Bertrand MAUCOLIN – Fernand BARRAL

Commission aménagement du territoire – environnement et urbanisme : Président

Bertrand MAUCOLIN – Thierry CORREA – Louis LEVEQUE – Emilie CAHON

Commission appel d'offres :

Louis LEVEQUE – Fernand BARRAL – Dominique FERRAND – Emilie CAHON

ALERTE GALA

Fernand BARRAL – Bertrand MAUCOLIN - Dominique HAMON – Dominique FERRAND – Bertrand MAUCOLIN

DELEGUE aux armées : Vanessa RAMOS et Thierry CORREA

Point vert : Jean-Pierre QUEROLLE – Fernand BARRAL – Philippe LEBRETON – Alain LUZERNE

Commission électorale : reportée, en attente de consignes préfectorales

Commission impôts : reportée, en attente de consignes du centre des Finances Publiques

DELIBERATION : SUBVENTION ACHATS TABLEAUX NUMERIQUES POUR L'ECOLE

Délibération annulée.

En 2019, le conseil municipal a validé l'achat de 2 projecteurs numériques avec tableaux muraux et ordinateurs pour l'école de la Pommeraie. Du fait de lenteurs administratives pour l'obtention des subventions, le dossier est toujours en cours.

La subvention du Département avait été refusée et seule le fonds de concours de l'agglomération a été accepté, avec un reste à charge pour la commune de 2 746,20 € HT.

Une nouvelle subvention « Label écoles numériques 2020 » vient d'être proposée fin avril par l'Etat qui prendrait alors en charge 50 % du montant HT.

Montant total HT	5 492,43 €
Subvention de l'Etat 50 % :	2 746,20 €
Fonds concours EPN :	1 373,10 €
Nouveau reste à charge de la commune :	1 373,10 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Clôture de la séance à 22h20